

VIVRE A LABEAUME

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA PROTECTION DE SON SITE

*Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie
par arrêté préfectoral du 21/08/95 et comme association locale d'usagers par arrêté préfectoral du 03/07/02*

n° 15

PÂQUES 2003

Editorial , par Yvette Hermitant Smith, présidente de Vivre à Labeaume.

Chers amis, adhérents et non adhérents,

Dans ce premier bulletin de l'année, et malgré sa parution tardive, je vous adresse tout d'abord, au nom de l'association « Vivre à Labeaume » mes vœux les meilleurs pour l'année 2003.

Permettez moi de placer le bonheur que je vous souhaite en phase avec notre raison d'être : Le développement harmonieux du village et la protection de son site. Afin que ces souhaits ne demeurent pas des vœux pieux, « Vivre à Labeaume » est désormais doublement habilitée à intervenir dans les débats qui traversent le village.

Il aura fallu, hélas, en passer par la justice.

Aujourd'hui la réalité est là, incontournable. Notre association est agréée au double titre de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie, et comme association locale d'usagers.

Au moment où s'élabore le Plan Local d'Urbanisme (PLU) appelé à remplacer le Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur depuis 1987, nous ne manquerons pas d'empêcher le dévoiement des dispositifs démocratiques, de faire entendre notre voix, de formuler nos inquiétudes avec chaque année davantage d'urgence. Ainsi, dans une opacité inacceptable, des projets aussi lourds de conséquences que celui d'un « champ » de mobil home à l'entrée de la commune, sont mis en œuvre. Nous publions ci après les éléments de réponse à nos courriers adressés les 5 nov., 10 déc. et 6 janvier derniers à Monsieur Jean-François Kraft, préfet de l'Ardèche. Ils renforcent, s'il en était besoin, la légitimité de notre action.

Nos craintes sont également fortes et fondées en matière d'aménagement et de développement durable, en matière d'urbanisation, d'assainissement, d'inondabilité ... et nous essayons de vous donner dans ce bulletin, quelques points de repère.

Enfin, qu'en est-il des engagements contractés par l'équipe municipale lors de la campagne électorale de 2001 ? Qu'en est-il de la transparence tant promise, de la concertation annoncée avec tant de solennité ? Pour sa part, l'association « Vivre à Labeaume » entend jouer tout son rôle en matière de transparence et d'intérêt public, particulièrement sur les questions liées à la rivière et à l'environnement. Le besoin d'action, et principalement la bataille autour de la rivière, du site, appellent un travail de fond entrevu lors de l'assemblée générale. Ainsi, pourquoi ne pas proposer aux « décideurs » (politiques, économiques, professionnels) liés au bassin versant de la Baume, un questionnaire, un cahier de doléances qui tirerait la sonnette d'alarme. La trame en serait simple : « la rivière est en grand danger, êtes-vous inquiets, comme nous, quant à son avenir ? Pourquoi ? Voici ce que je m'engage à ne pas réaliser, voilà ce que je vais mettre en œuvre ».

De cette façon, les questions de PLU seraient intégrées à des problèmes plus généraux. On pourrait également soumettre ce questionnaire à d'autres associations qui seraient ainsi informées que leur point de vue – s'engager ou pas – serait rendu public.

Notre qualité de vie, pour 2003 et les années qui suivent, passe par le débat le plus large et le plus clair.

Mes vœux de bonheur ont donc valeur d'engagement et d'appel.

L'épuration par filtres plantés de roseaux, une solution pour Labeaume ?

par Yann Callot

On trouvera ci-dessous un point de vue sur une question essentielle au moment où nous nous interrogeons dans le cadre de l'élaboration du PLU sur les solutions individuelles d'assainissement. Il a été rédigé par notre nouveau vice président, Yann Callot, enseignant de géographie à l'Université de Lyon, qui sait de quoi il parle, puisque habitant dans un quartier non équipé en réseau d'eaux usées, il a lui-même fait réaliser un assainissement individuel suivant cette toute nouvelle technique.

Une des originalités de la commune de Labeaume est la nature de sa roche. Les célèbres parois grises dominant le chef-lieu et les gorges de la rivière sont constituées de calcaires jurassiques très résistants. Ils donnent aussi les étranges paysages du plateau des Gras où certains géographes disent avec humour que l'on pratique la monoculture du caillou.

L'indéniable beauté de ces paysages s'accompagne de quelques inconvénients pour les habitants souhaitant y jouir d'un minimum de confort :

- La roche est si dure qu'il est difficile, donc coûteux, d'y creuser des tranchées, que ce soit pour l'adduction d'eau ou pour l'évacuation des eaux usées. Le problème est bien connu des Labeaumoises, parfois desservis par des conduites de surfaces fournissant de l'eau chaude en été et gelant l'hiver.
- On rencontre les mêmes difficultés lorsqu'on veut mettre en place une fosse septique : soit on la met en extérieur ; ce n'est guère esthétique et techniquement difficile lorsque la fosse est un peu grande ; soit on l'enterre et le creusement du trou dans le calcaire massif fait grimper les devis.
- Une fois la fosse mise en place, survient le problème de l'épandage : la minceur des sols, voire leur absence, rend dans presque tous les cas l'opération presque impossible. Il existe des technologies permettant de pallier ce problème, au moins en partie, mais là encore elles sont coûteuses.
- Dernier point, incontournable, les eaux sortant d'une fosse septique, même après un drainage, ne sont pas d'une bonne qualité dans la plupart des cas. Dans les autres roches, cela ne pose guère de problème, car le filtrage à travers les pores de la roche permet une épuration naturelle souvent efficace. Mais les massifs calcaires ont un type de circulation complètement différent : l'eau circule par un réseau de fissures et conduits de grande taille qui ne filtrent rien. C'est pour cette raison que dès la fin du 19^{ème} siècle, la loi Martel a interdit de jeter tous les objets polluants et notamment les carcasses d'animaux, dans les gouffres.

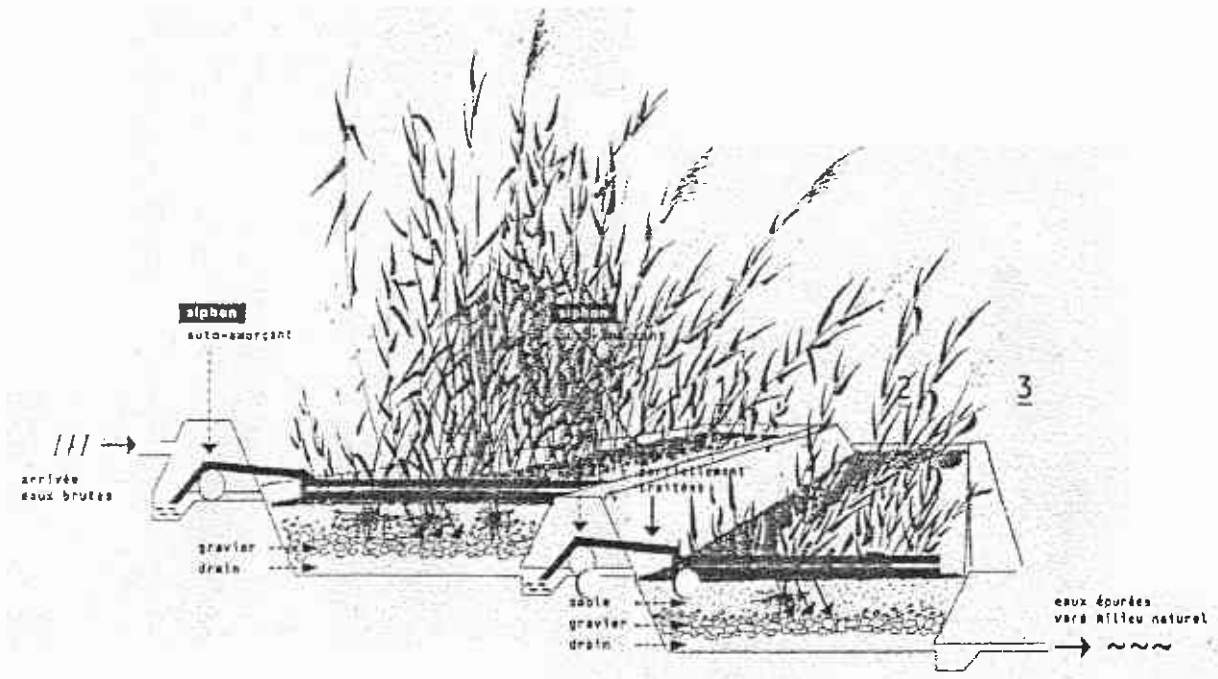
L'adduction d'eau a connu ces dernières décennies de grands progrès et certains écarts très éloignés, comme le Bois-Saint-Martin sont desservis. Il n'en est pas de même pour le « tout à l'égout » et la plupart des « écarts » n'ont pas d'assainissement collectif alors que les réglementations, notamment européennes, vont l'imposer au moins en théorie. Cette difficulté est sans cesse présente lors de l'élaboration du futur PLU de la commune.

Or depuis quelques années, commence à se développer en France une technologie utilisée depuis plus longtemps dans quelques pays, comme l'Allemagne, qui permet de pallier plusieurs des difficultés rencontrées en pays calcaire : la station d'épuration sur filtres plantés de roseaux reconstitue sur un espace réduit le traitement naturel des eaux. Le procédé *Phragmitifiltre*, du nom scientifique de certains roseaux appelés « phragmites » a été mis au point par le Cemagref (Institut de recherche public pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement). Il a ensuite été développé par la SINT (Société d'Ingénierie Nature & Technique).

Le principe, très schématisé ci après, consiste à traiter les eaux dans une succession de deux bassins étanches eux-mêmes doublés, car ils fonctionnent par alternance. Ils contiennent des couches successives de galets puis de pouzzolane (qui est une lave très poreuse), avec une oxygénation par des tuyaux verticaux. Les eaux usées s'écoulent dans le bassin dans lequel on plante une ou plusieurs variétés de végétaux aquatiques et surtout des phragmites. Ces plantes vont développer un dense réseau de racines (et de rhizomes) productrices d'oxygène. Autour des racines, l'activité des bactéries transforme les matières organiques en matières minérales que les plantes assimilent.

Coupe d'une installation d'épuration à roseaux

Source : documentation « Phragmifiltre® »



Cette technique présente un grand intérêt pour plusieurs raisons :

- Elle s'effectue dans des bassins étanches : il n'y a donc pas pollution des calcaires par infiltration.
- A la sortie du second bassin, l'eau est aux normes pour être rejetée directement aux cours d'eau. Elle peut donc être s'infiltrer directement dans la roche calcaire sans crainte pour l'environnement.
- Elle est particulièrement performante à partir du traitement des eaux d'une dizaine d'habitants. Elle convient donc pour les équipements de petits hameaux, sans limite supérieure, puisqu'il existe une station « à roseaux » pour les 1600 habitants de la commune de Gensac-la-Pallue.
- L'entretien est minime, inverser les vannes vers un des deux groupes de bassins une fois par semaine, faucher les roseaux à la débroussailleuse une fois par an. Les boues se compostent sur place et la surface des filtres doit être curée une fois tous les dix ans.
- Les odeurs sont moindres que dans les fosses septiques et les surfaces à roseaux s'intègrent parfaitement au paysage, d'autant plus que la surface nécessaire est peu importante, de l'ordre de 3,5 m² par équivalent/habitant pour les systèmes les plus performants..
- La surcharge touristique estivale est plus facile à gérer que dans les installations classiques, car le cycle végétal connaît une activité maximale durant les chaleurs de l'été.
- Elle peut également être utilisée en complément d'une fosse toutes eaux, ce qui évite souvent des transformations complètes d'installations existantes. Dans ce cas, en simplifiant, elle remplace le système d'épandage.

Rien qu'en Ardèche, plusieurs communes, comme celle de Darbres développent des projets du même type. Dans un même environnement calcaire, la commune de Bidon, au nord des Gorges de l'Ardèche, demande l'équipement de son chef-lieu et de un ou deux hameaux après l'échec de l'installation d'une station « classique » qui, d'après le maire, n'a jamais correctement fonctionné.

Le schéma d'assainissement est indispensable pour l'adoption de PLU de la commune, qui est en ce moment au cœur des préoccupations des Labeaumoises. Les stations à roseaux offrent une solution « écologique » sans surcoût. Elles méritent donc d'être envisagées dans la réflexion sur ce schéma.

Sources : - Document descriptif « Phragmifiltre® », CEMAGREF, S.I.N.T., 4 p.
- Fiche technique « AUTOEPURE® » S.I.N.T., 5 p.

- Michel Roumy & Anne Rivière : Bassin d'épuration par filtre planté, *La Maison écologique*, n°1, février-mars 2001, p.24-25.

LES GRANDES CRUES DE LA BAUME ET DE L'ARDECHE, par Yann Callot

Tous les habitants de Labeaume connaissent les violences des crues de la rivière, leur brusquerie et leur danger. Les plaques sur les murs d'une maison du Sablas sont là pour en témoigner. Les données sont rares pour les siècles passés, mais quelques phénomènes exceptionnels sont restés dans les mémoires. Nous voudrions en rappeler quelques-uns sur la Baume, puis élargir le propos à l'Ardèche.

- le 9 septembre 1772, a eu lieu la plus forte crue connue de la Baume, avec une hauteur de 11 m à Labeaume. Elle n'a atteint « que » 14,70 m au moulin de Salavas.
- le 10 septembre 1857, une crue de 7,5 m à Joyeuse (donc plus à Labeaume, situé dans un site plus resserré) ;
- le 22 septembre 1890, une très forte crue de 7,5 m à Joyeuse, est repérable à Labeaume par une des plaques du Sablas. Cette crue, générale à tout le bassin de l'Ardèche, est visible aussi sur une plaque à l'entrée du village de Salavas à la côte 17,3 m et a rempli le Pont d'Arc jusqu'au deux tiers de l'arche (côte 21 m) ;
- les deux crues de 1958 (28-29 septembre et 4 octobre) sont montées de 6,5 et 6,8 m à Joyeuse ;
- la fameuse crue du 22 septembre 1992, enfin, repérable par une plaque du Sablas, a été d'une ampleur à peu près comparable à celle de 1958.

Ces quelques données montrent l'existence d'une période critique pour les crues : le mois de septembre, même au début. Mais le climat de la Basse Ardèche est traître : en limite du domaine méditerranéen, une intrusion exceptionnelle d'air humide en plein été reste possible et peut être cataclysmique. En effet, en saison chaude, la teneur absolue en vapeur d'eau de l'atmosphère est très élevée, ce qui augmente les capacités de précipitations. Il est donc utile de rappeler certains de ces événements exceptionnels en se limitant à cette période estivale :

- le 29 août 1976, l'Ardèche a atteint la côte 9,1 m à Vallon Pont d'Arc ;
- dans un ouvrage ancien de Mardigny, il est rapporté ceci : *Le 9 août 1807, en moins de 20 heures, la quantité d'eau tombée s'éleva à plus de 9 pouces 2 lignes [248 mm]. Du soleil couchant à 11 heures, elle fut à plus de 14 lignes par heure [32 mm]. Dans ce dernier intervalle de temps, une grêle horrible ravagea la partie nord-ouest du territoire de Joyeuse, et partout les torrents débordant laissèrent des traces de dévastation. De mémoire d'homme, ces torrents n'avaient pas été au point où ils furent ce jour-là. [...] Pour les six jours de pluie allant du 9 au 14 août 1807, le cumul atteint 15 pouces [406 mm] ;*
- le 3 septembre 1644, l'Ardèche a atteint la cote 16,8 m au moulin de Salavas ;
- le 6 septembre 1543, il est fait mention d'un grand déluge ;
- le 26 juillet, 1508, *Déluge de Sainte Anne* ;
- en 1501, il est fait mention d'inondations générales au mois de juillet.

Cette possibilité de précipitations et de crues d'été, et parfois même de plein été, pose de graves problèmes de gestion des sites touristiques de bord de rivière, souvent négligés dans les projets d'aménagement. On imagine leurs effets de nos jours, en pleine saison touristique...

Sources : Yann Gilles, Maîtrise Université Lyon 2, 2001, d'après Mardigny (de), 1860 - Mémoire sur les inondations des rivières de l'Ardèche, Dolmat et Dunod Ed., Paris
Y. Callot, thèse, Université de Reims, 1979.

Synthèse Michel Imbrea, Geo Siap S.A., sans date

VIVRE A LABEAUME

VOTRE ASSOCIATION AU SERVICE D'UN CADRE DE VIE PROTEGE POUR TOUS

**REJOIGNEZ NOUS , ADHEREZ ET FAITES ADHERER TOUS CEUX,RESIDENTS PERMANENTS,
RESIDENTS SECONDAIRES, VACANCIERS,
QUI SONT PRETS A DEFENDRE UNE QUALITE DE VIE HARMONIEUSE DANS UN ENVIRONNEMENT
PRESERVE.**

**LA QUALITE DES EAUX DE LA RIVIERE ET DU PAYSAGE SONT NOTRE PATRIMOINE COMMUN ET
DOIVENT ETRE PROTEGES DURABLEMENT DANS LE CADRE D'UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX.**

UTILISONS ENSEMBLE TOUS LES MOYENS DE LA DEMOCRATIE LOCALE.

Adhésions : Jacky ALLARD, Trésorier, Quartier Boulet à Labeaume
Participez à notre assemblée générale, qui se tiendra mi août au Récatadou